

**Motion de Mme Alexandra Rys et M. Robert Pattaroni: «Pour une place Grenus enfin rendue à la population».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2002)

*MOTION*

Considérant que:

- une large majorité du Conseil municipal entend rendre la place Grenus aux piétons;
- cette piétonisation ne doit se faire au détriment ni des activités du quartier ni des différents types de population qui y résident aujourd'hui;
- le grand magasin Manor (anciennement Placette) et son garage souterrain sont une institution du quartier et qu'il n'est pas question, ne serait-ce que pour des raisons juridiques, de remettre leur présence en cause;
- de nombreuses places de stationnement en surface vont prochainement être supprimées, 135 si l'on compte les seules places des squares Pradier et Chantepoulet;
- la desserte du quartier, tant pour les habitants que pour les commerces, ne saurait souffrir une diminution nette du nombre de places de stationnement;
- la réorganisation du quartier achoppe principalement sur l'emplacement futur des trémies d'accès au parking de Grenus,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- étudier une variante pour le déplacement des trémies du garage souterrain de Grenus, avec deux trémies distinctes pour l'entrée et la sortie de véhicules;
- étudier un agrandissement du garage souterrain de Manor pour compenser en totalité les places de stationnement supprimées en surface;
- informer le Conseil municipal sur l'évolution de ses négociations avec la société Prima SA en vue de placer le garage souterrain de Manor sous le régime des garages collectifs, selon la résolution de la proposition PR-469, amendée et votée par le Conseil municipal le 10 octobre 2000.